



## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022 A 20 H 00

A la suite de la publication dans le Journal officiel N° 20 du 2 juin 2022 et de la convocation par tout ménage et par affichage public, une assemblée ordinaire a eu lieu ce jour à 20 h 00 à la halle de gymnastique.

Electrices et électeurs inscrits	555
Electrices et électeurs présents	28

Président :	M. Walter RUFER
Secrétaire :	Mme Marie FEY
Scrutateur :	M. David BURKI

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette assemblée communale ordinaire.

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le Président donne lecture de l'

### ORDRE DU JOUR

#### Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter les comptes 2021 ainsi que les éventuels dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 171'900 TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Forum Biwi avec raccordement à l'école. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
4. Présentation et informations sur le projet de la nouvelle déchetterie régionale.
5. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 29'240 TTC pour l'installation d'un nouveau programme informatique communal. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
6. Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement communal sur les élections.
7. Discuter et voter l'augmentation du taux de travail de 80% à 100% du concierge-voyer communal ainsi que sa rétribution.
8. Divers

*Acceptation de l'ordre du jour sans modification.*

1. **Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.**  
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans modification.

## 2. Discuter et voter les comptes 2021 ainsi que les éventuels dépassements budgétaires.

M. RUFER donne la parole à M. OSDAUTAJ, caissier communal.

M. OSDAUTAJ : les comptes ont été vérifiés et acceptés par les vérificateurs. Etant donné qu'aucun vérificateur n'est présent ce soir, M. OSDAUTAJ transmet l'information.

M. RUFER : cette manière de procéder ne convient pas au Conseil communal, c'est déjà la deuxième fois que les vérificateurs ne sont pas présents en Assemblée communale. Le Canton oblige maintenant toutes les communes à faire appel à une fiduciaire agréée. Une demande d'offre sera effectuée afin de répondre à cette attente. Pour information, la Commune de Rossemaison est une des dernières communes à ne pas travailler avec une fiduciaire agréée.

M. MERCAY : pourriez-vous svp nommer les vérificateurs ?

M. RUFER : M. MAHON, M. CRETI et M. MITTEMPERGER.

M. RUFER : Très bonne nouvelle, les comptes 2021 sont bien meilleurs qu'attendus. Les charges de prévoyance sociales inférieures de CHF 36'000 et les recettes fiscales supérieures de CHF 180'000. Nous pouvons donc transmettre un résultat positif de CHF 310'000. (Voir présentation annexe).

M. RUFER : concernant les défis et les perspectives futurs, une proposition sera présentée lors de la prochaine Assemblée communale pour réduire la quotité d'impôt de 2.10 à 2.05. Pour les futurs investissements importants, il y aura la rue des Grands-Champs (près de 2,1 millions de francs) et la réfection de l'école.

*Pas de questions.*

Le Président passe au vote :

Les comptes 2021 tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

## 3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 171'900 TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Forum Biwi avec raccordement à l'école. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. TISSOT effectue la présentation selon le document en annexe. La Bourgeoisie est en train de réfléchir à également équiper les bâtiments des Tilleuls n°1 et 2.

L'implantation des panneaux serait sur toute la partie Sud du forum Biwi, Le locataire, soit le forum Biwi a transmis un préavis favorable à ce projet. Si l'Assemblée communale de ce soir accepte également le projet, le contrat de location sera revu afin que les frais liés à cet équipement soient totalement couverts par la commune.

Le Président ouvre les questions :

M. NEUKOMM : est-ce que l'énergie serait stockée durant la journée ?

M. TISSOT : négatif, il est uniquement possible de la stocker avec des batteries et c'est onéreux.

M. TISSOT : BKW indique sa rétribution tous les 3 mois.

M. NEUKOMM : qu'est-ce que le locataire a à gagner ?

M. TISSOT : cela représenterait CHF 1'500 annuel.

M. TISSOT : le plus important est de pouvoir revendre l'électricité

M. RUFER : tient à préciser que le gain pour les locataires est lié au prix de l'électricité moins élevé. L'important est un investissement dans le durable, la taille compte pour un bon retour sur investissement. A long terme si l'installation est rentable, il serait possible de descendre la quotité d'impôt.

*Plus de questions.*

Le Président passe au vote :

Le crédit d'investissement de CHF 171'900 TTC est accepté à l'unanimité.

#### 4. **Présentation et informations sur le projet de la nouvelle déchetterie régionale.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. LOEWENGUTH : il s'agit d'un concept modulaire développé par le SEOD avec des solutions adaptées aux besoins. Cette nouvelle déchetterie sera située Aux Prés-Roses à Delémont avec plus de 30 fractions de déchets à disposition. Les investissements seront à la charge du SEOD, des coûts de fonctionnement seront répercutés aux communes. La Commune de Rossemaison conservera ses infrastructures à savoir l'écopoint et la déchetterie verte et les moloks. Les déchets encombrants (DEC) seront concernés par ce projet. (Voir présentation annexe).

Le Président ouvre les questions :

M. MERCAY : est-ce que les horaires à la Commune seront les mêmes ?

Mme LOEWENGUTH : certainement pas d'horaire défini mais un système de badge.

M. MERCAY : souhaiterait que le Conseil communal intervienne pour faire respecter la limitation de vitesse de la zone 20 km/h pour les camions qui effectuent le ramassage des déchets.

M. JORAY : est-ce que la taxe sur les déchets sera recalculée ?

M. RUFER : affirmatif, avec le MCH2 les charges doivent aller avec les produits, il faudra trouver un équilibre avec un impondérable sur les prix des matières. Philosophie prévue, chaque ménage aura un quota de poids pour ses déchets, si par exemple, une personne vide sa maison il paiera automatiquement plus cher.

M. JORAY : gros effort avec l'installation du forum Biwi, est-ce que le calcul a été fait par rapport à chaque personne qui prendra sa voiture pour aller à Delémont au lieu d'un ramassage collectif sur Rossemaison ?

Mme LOEWENGUTH : à ma connaissance pas mais il sera possible de tout mettre au centre de collecte.

*Plus de questions.*

#### 5. **Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 29'240 TTC pour l'installation d'un nouveau programme informatique communal. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. RUFER : actuellement, nous avons un contrat avec la société DUBOIS INFORMATIQUE, suite aux problèmes de santé du patron, la société cessera ses activités. La petite équipe restante sera reprise par leur concurrent, la société DATA CONSULTING. Le Conseil communal s'est donc retrouvé un peu au pied du mur et a demandé trois offres. Après son analyse et malgré un prix plus élevé, le Conseil communal vous propose d'accepter l'offre de la société DATA CONSULTING avec un effort de rabais supplémentaire de CHF 17'400 par rapport à la situation. Les points forts sont les suivants : reprise des données assurée, solution tout-en-un, grande expérience de l'entreprise en Romandie. (Voir présentation annexe).

Le Président ouvre les questions :

*Pas de questions.*

Le Président passe au vote :

La proposition du conseil communal et le crédit d'investissement sont acceptés à l'unanimité.

#### 6. **Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement communal sur les élections.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. RUFER : les modifications sont un toilettage cantonal répercuté aux communes (Voir présentation annexe).

Le Président ouvre les questions :

M. DE GASPARO : est-ce que le problème des liens de parenté est encore valable ?

M. RUFER : pas de changement à ce niveau-là.

*Plus de questions.*

Le Président passe au vote :

Les modifications du règlement communal sur les élections sont acceptées à l'unanimité.

## **7. Discuter et voter l'augmentation du taux de travail de 80% à 100% du concierge-voyer communal ainsi que sa rétribution.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. ZAHNO : à la suite de la fin des rapports de travail de M. SORRENTINO, plusieurs candidats étaient en liste pour le poste, le choix s'est porté sur M. Yann WEISS, habitant de Rossemaison.

M. Yann WEISS se présente : je suis papa de deux enfants, marié, électricien de base et habitant depuis longtemps à Rossemaison.

M. ZAHNO : Le Conseil communal souhaite plein succès à M. WEISS dans sa fonction.

*Le Président demande à la famille de M. WEISS de sortir de la salle pour passer au vote.*

M. ZAHNO : le poste est actuellement à 80% classe 9, selon l'échelle salariale cantonale. Aucune modification au niveau de la classe salariale, le Conseil communal demande la modification du poste à 100% par rapport à l'augmentation des tâches confiées. (Voir présentation annexe).

M. RUFER : précision, l'Assemblée communale doit voter car selon le règlement communal, c'est l'autorité du législatif qui doit donner son accord pour la bonne forme.

Le Président ouvre les questions :

M. MERCAY : demande la date d'entrée en service ?

M. ZAHNO : le 01.07.2022.

F. STEULET : qui gère le réseau d'eau ?

M. ZAHNO : le réseau appartient à la commune mais nous avons un contrat de partenariat avec les SID, il serait envisageable de se détacher gentiment de ce partenariat en formant M. WEISS dans certaines tâches.

M. MERCAY : avec les tâches à effectuer, qui se charge de l'entretien et du nettoyage des routes ?

M. ZAHNO : une commune voisine s'en charge.

M. MERCAY : souhaiterait une amélioration dans la fréquentation de ces nettoyages.

*Plus de questions.*

Le Président passe au vote :

L'augmentation du taux de travail à 100% du concierge-voyer communal est accepté à l'unanimité.

## **8. Divers**

M. MERCAY : demande un point de situation sur la réfection de la rue des Grands-Champs ?

Mme FLURY : nous sommes dans l'avant dernière phase, conventions à signer avec les riverains et ensuite le projet sera amené en Assemblée communale.

M. Walter RUFER : qu'en est-il de la piste cyclable Rossemaison-Châtillon ?

Mme FLURY : en cours au niveau cantonal, pris un peu de retard, nouveau plan pour discuter du projet l'année prochaine et finalisation et création du projet en 2023.

M. MERCAY : tient à féliciter le Conseil communal pour la qualité du choix de la place de jeux.

Mme LOEWENGUTH : si tout va bien, son ouverture est prévue le 31.07.2022.

Le Président remercie les personnes pour leurs présences.

La séance est levée à 21h30.

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

Le Président :

La Secrétaire :

Walter RUFER

Marie FEY